

## Le lien avec les enseignements d'économie, droit et management

### 5.1 Les principes de cette relation

Il est essentiel que le titulaire du diplôme sache analyser les évolutions et paramètres économiques, juridiques mais aussi managériaux pour les intégrer dans ses pratiques.

En effet, quelle que soit l'activité exercée, les titulaires du diplôme doivent repérer les caractéristiques et les contingences de l'entreprise et des situations rencontrées afin que les actes de gestion soient en cohérence avec le contexte managérial, la stratégie et les décisions retenues au sein de la PME. De la capacité des titulaires du diplôme à se situer et à prendre en compte ces caractéristiques dépend la pertinence de leurs actions, des informations produites et des propositions formulées.

En outre, les **paramètres économiques** doivent être intégrés dans la conduite des activités. La pertinence de la contribution des titulaires du diplôme à la prise de décisions au sein de l'organisation dépend de leur capacité à prendre en compte les variables de cet environnement économique. Ces variables peuvent affecter directement les choix opérés par la direction (variation d'un taux d'intérêt ou d'un taux de change, par exemple).

Par ailleurs, les organisations sont également insérées dans un environnement concurrentiel évolutif et instable avec une clientèle mieux informée, plus exigeante et exprimant des besoins plus individualisés. À cet égard, les titulaires du diplôme doivent faire preuve de curiosité et être en mesure d'assurer une veille sur le marché de l'entreprise tant pour les pratiques, les produits, que pour les démarches commerciales. Cette démarche de veille concurrentielle renforce leur appartenance à la PME.

Enfin, les organisations sont placées dans un **environnement réglementaire** de plus en plus évolutif et parfois complexe. Les règles juridiques nationales et internationales sont prégnantes. Sources de contraintes mais aussi d'opportunités, elles doivent être intégrées et prises en compte dans la mise en place des procédures et des choix organisationnels afin qu'ils soient conformes. De fait, les missions de gestion de la PME nécessitent une capacité à exploiter la réglementation dans le cadre d'activités professionnelles diverses. Les titulaires du diplôme doivent effectuer une actualisation des connaissances de la réglementation grâce à une veille dans le domaine professionnel, à la fois parce que la réglementation évolue et parce que des situations nouvelles sont rencontrées.

Les titulaires du diplôme exercent de plus en plus leurs missions dans des organisations devenues plus flexibles et dans lesquelles ils occupent une position particulière du fait de leur rôle d'interface. Ce rôle les conduit à communiquer, à partager l'information et à collaborer avec de nombreux acteurs de la PME afin de renforcer un mode de fonctionnement collaboratif. La prise en compte de la **dimension managériale** de leur environnement professionnel est primordiale.

Il fallait donc réconcilier les ambitions culturelles de ces enseignements avec leurs visées professionnalisantes en créant un enseignement de CEJM capable d'agrèger entre elles ces disciplines, sans sacrifier à l'exigence conceptuelle, pour permettre de traiter des problématiques générales. Cela devrait constituer la culture de base de tout cadre exerçant dans les services et dans les fonctions transversales. C'est l'idée des 4h de CEJM. - faisant figurer explicitement dans les blocs professionnels les savoirs EJM nécessaires à la mobilisation de compétences professionnelles. Cette déclinaison se fait par les enseignements appliqués et/ou par les ateliers de professionnalisation.

En termes de modalités, pour chaque étudiant, l'enseignement EDM sera plus intensif et plus important car il en bénéficiera non seulement en classe entière pendant les 4h de cours dédiés mais aussi et c'est nouveau en petit groupe, dans les enseignements appliqués et les ateliers de professionnalisation, avec des modalités propres à chaque spécialité : plus ces savoirs sont intégrés de manière permanente aux activités professionnelles et plus on déplace la modalité de CEJM appliquée vers l'atelier de professionnalisation. Mais, au-delà de ce tronc commun à tout un ensemble de BTS, on peut repérer des spécificités liées au référentiel BTS « gestion de la PME ». La PME déjà comme lieu et contexte de l'activité comporte des spécificités, dans son organisation, dans son fonctionnement, sa culture ou encore dans ses liens à son dirigeant. Travailler dans une et pour une PME, ce n'est pas travailler dans une grande entreprise. Chaque activité fait référence à un contexte, aux stratégies de la PME. Il est nécessaire de donner les clés aux étudiants pour qu'ils comprennent cet environnement, ses spécificités et les enjeux associés. Ensuite, les activités du bts mobilisent des références juridiques, managériales et économiques qui n'apparaissent pas dans le tronc commun.

Afin de renforcer les liens entre les activités des titulaires du diplôme et les éléments économiques, managériaux et juridiques, à côté du tronc commun de 4h (Culture Economique, Juridique et Managériale : CEJM) apparaît un complément (1h+0,5h). Ce complément se justifie par le fait que les savoirs économiques, juridiques et managériaux mobilisés dans le cadre du bts « gestion de la PME » ne sont pas une simple déclinaison des savoirs issus du tronc commun ; Ces savoirs portent sur la compréhension de ce qu'est la PME et le contexte des activités qui y sont conduites par le titulaires du diplôme. Ce complément (CEJM appliquée) peut être utilisé sous des organisations différentes mais qui peuvent être combinées :

- identification de ce créneau dans l'emploi du temps des étudiants afin d'apporter les compléments nécessaires en économie, droit et management ;
- intégration de cette dotation horaire aux enseignements liés à chacun des domaines, en fonction des besoins et des thèmes abordés. Cette solution facilite l'intégration des savoirs en économie, droit et management aux activités de référentiel ;
- intégration de cette dotation horaire aux heures d'atelier de professionnalisation afin de renforcer les transversalités.

La création du nouveau programme de CEJM de 4 heures vise notamment à permettre au titulaire du BTS de s'approprier le cadre économique, juridique et managérial de son activité professionnelle et d'intégrer les dimensions économique, juridique et managériale des compétences professionnelles liées à la spécialité de son BTS « Gestion de la PME ».

Quant à l'enseignement de complément (CEJM appliquée) il a pour vocation d'aborder les spécificités de la PME, d'approfondir les dimensions économique, juridique et managériale dont un titulaire du BTS « Gestion de la PME » aura besoin pour l'exercice de son métier et que le tronc commun de CEJM ou les enseignements dits "professionnels" ne permettent d'aborder qu'en partie. Par conséquent, il apparaît incontournable de privilégier des ressources documentaires fortement liées à l'environnement des PME en lien avec les différentes activités du RAP du « Bts gestion de la PME » et les enseignements associés

Si le volume horaire des enseignements d'économie, de droit et de management (6 h) reste inchangé pour les enseignants, la mise en place du nouveau programme de CEJM et d'un complément (CEJM appliquée) implique que les enseignants qui prendront en charge ces enseignements connaissent parfaitement le référentiel du BTS.

## **5.2 le contenu de CEJM Appliquée**

## Bloc de compétences 1 : gérer la relation avec les clients et les fournisseurs de la PME

Savoirs	Notions	Lien avec les questions du programme du tronc commun CEJM
	<p>La PME, ses contingences et ses spécificités, dans la relation avec ses clients et ses fournisseurs</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les atouts de la PME dans une relation client</li> <li>- les sources de fragilités dans la relation avec les clients et les fournisseurs - l'impact de la relation avec les clients et les fournisseurs sur la pérennité de la PME</li> <li>- la relation de sous-traitance</li> <li>- le rôle du titulaire du diplôme dans cette relation avec les clients et les fournisseurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comment s'établissent les relations entre l'entreprise et son environnement économique ? (thème 1)</li> <li>- De quelle manière l'entreprise s'inscrit-elle dans son environnement ? (thème 1)</li> <li>- Comment les contrats sécurisent-ils les relations entre l'entreprise et ses partenaires ? (thème 1) Comment le numérique transforme-t-il l'environnement des entreprises ? (thème 4)</li> </ul>
S 1.1.3 Les appels d'offres	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Marché public</li> <li>- Appel d'offres public : types de procédures, modalités. - Appel d'offres privé</li> </ul>	- Comment les contrats sécurisent-ils les relations entre l'entreprise et ses partenaires ? (thème 1)
S1.2.2 Les documents commerciaux, les contrats	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conditions générales de vente et garanties</li> <li>- Contrat commercial (type, objet, caractéristiques, modèles), contrat liés aux procédures d'appels d'offre</li> </ul>	- Comment les contrats sécurisent-ils les relations entre l'entreprise et ses partenaires ? (thème 1) - Quelles réponses apporte le droit face aux risques auxquels s'expose l'entreprise ? (thème 3)
S 1.2.4 Les risques d'insolvabilité	- Solvabilité, insolvabilité	- Quelles réponses apporte le droit face aux risques auxquels s'expose l'entreprise ? (thème 3)
S1.3.2 Les réclamations	- Traitement des réclamations	- Comment les contrats sécurisent-ils les relations entre l'entreprise et ses partenaires ? (thème 1) - Quelles réponses apporte le droit face aux risques auxquels s'expose l'entreprise ? (thème 3)
S 1.4.2. Qualification des fournisseurs	- Risques fournisseurs	- Quelles réponses apporte le droit face aux risques auxquels s'expose l'entreprise ? (thème 3)
S 1.5.1 Processus d'achat et d'investissement	- Contrat commercial	- Comment les contrats sécurisent-ils les relations entre l'entreprise et ses partenaires ? (thème 1) - Quelles réponses apporte le droit face aux risques auxquels s'expose l'entreprise ? (thème 3)

## Bloc de compétences 2 : participer à la gestion des risques de la PME

Savoirs	Notions	Lien avec les questions du programme du tronc commun CEJM
---------	---------	---

	<p>La PME, ses contingences et les risques  La difficulté de suivre la réglementation  L'importance des risques financiers  Les relations avec les banques  La prise en charge des risques dans la PME  La prise en compte des politiques économiques dans l'analyse de l'environnement des PME  Les stratégies de la PME</p>	<p>- Comment s'établissent les relations entre l'entreprise et son environnement économique ? (thème 1)  - De quelle manière l'entreprise s'inscrit-elle dans son environnement ? (thème 1) - Comment les contrats sécurisent-ils les relations entre l'entreprise et ses partenaires ? (thème 1)  - Comment l'entreprise intègre-t-elle la connaissance de son environnement dans sa prise de décision ? (thème 2)  Comment les activités économiques sont-elles régulées par le droit ? (thème 2)  Quel est le rôle de l'État dans la régulation économique ? (thème 2)  Dans quelle mesure le droit répond-il aux questions posées par le développement du numérique ? (thème 4)  Comment le diagnostic éclaire-t-il les choix stratégiques de l'entreprise ? (thème 6)  Quels sont les choix stratégiques opérés par l'entreprise ? (thème 6)</p>
S.2.1.2 Droit de la propriété intellectuelle	<p>- Droit d'auteur et numérique  - Principes généraux des droits d'auteur  - Moyens de protection</p>	<p>- Dans quelle mesure le droit répond-il aux questions posées par le développement du numérique ? (thème 4)</p>
S.2.2. Mise en place d'un travail en mode projet au sein de la PME	<p>- Notion et démarche de projet</p>	<p>- Comment l'entreprise organise-t-elle ses ressources ? (thème 3)</p>
S.2.3 Mise en œuvre d'une démarche de gestion des risques de la PME	<p>- Notion de risque  - Typologie des risques et modalités de leur évaluation</p>	<p>- Quelles réponses apporte le droit face aux risques auxquels s'expose l'entreprise ? (thème 3)</p>
S.2.5.1. La protection des salariés en	<p>- Acteurs de la santé et de la sécurité au travail - Droits et obligations des employeurs en</p>	<p>- Comment le droit prend-il en considération les besoins des entreprises et</p>
matière d'hygiène et sécurité, de poste de travail et l'amélioration des conditions de travail	<p>matière de formation à la sécurité et l'hygiène - Droits et obligations de l'employeur et des salariés en matière d'hygiène et de sécurité - Rôle du règlement intérieur dans le cadre de l'hygiène et de la sécurité  - Accidents du travail et maladies professionnelles : définition, prévention et procédures de déclaration de suivi et d'indemnisation</p>	<p>des salariés ? (thème 5)</p>

S .2.5.2. La protection des personnes, des biens et des données	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Usage des TIC par les salariés : droits et limites, pouvoir de contrôle et de surveillance de l'employeur.</li> <li>- Respect des données à caractère personnel collectées lors de conclusion et de l'exécution du contrat de travail.</li> <li>- Protection des droits de propriété intellectuelle</li> </ul>	- Dans quelle mesure le droit répond-il aux questions posées par le développement du numérique ? (thème 4)
S .2.5.3. La gestion des risques environnementaux	- Réglementation nationale et européenne relative à la gestion des risques environnementaux de l'entreprise	- Quelles réponses apporte le droit face aux risques auxquels s'expose l'entreprise ? (thème 3)
S 2.6.3 Les normes et la certification	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rôle des organismes de certification</li> <li>- Types de normes et certifications adaptées à la PME</li> <li>- Étapes de la démarche de certification</li> <li>- Atouts et limites de la certification</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comment s'établissent les relations entre l'entreprise et son environnement économique ? (thème 1)</li> <li>- Comment l'entreprise organise-t-elle ses ressources? (thème 3)</li> <li>- Quelles réponses apporte le droit face aux risques auxquels s'expose l'entreprise ? (thème 3)</li> </ul>

**Bloc de compétences 3 : gérer le personnel et participer à la gestion des ressources humaines de la PME**

Savoirs	Notions	Lien avec les questions du programme du tronc commun CEJM
	Les contingences de la PME en matière de RH Le rôle des RH dans la PME, les atouts et les fragilités en termes de recrutement La prise en charge de la fonction RH de la PME	Quelles sont les principales évolutions du marché du travail ? (thème 5) Comment le droit prend-il en considération les besoins des entreprises et des salariés ? (thème 5) Quel est l'impact des mutations du travail sur l'emploi et les conditions de travail ? (thème 5)
S 3.1.1 Les sources du droit social	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les différentes sources du droit social</li> <li>- La hiérarchie des sources du droit social</li> </ul>	- Comment le droit prend-il en considération les besoins des entreprises et des salariés ? (thème 5)
S 3.1.2 Les formalités d'embauche et de départ	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrats de travail</li> <li>- Différentes étapes du contrat de travail</li> <li>- Formalités légales liées au mouvement du personnel</li> <li>- Le régime juridique du travailleur indépendant</li> </ul>	- Comment le droit prend-il en considération les besoins des entreprises et des salariés ? (thème 5)
S 3.1.4 Les absences et congés du personnel	- Réglementation et aménagement de la durée du travail	- Comment le droit prend-il en considération les besoins des entreprises et des salariés ? (thème 5)
S 3.1.6 La	- Négociation collective	- Comment le droit prend-il en

représentation des salariés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Instances représentatives du personnel, règles de décompte des effectifs</li> <li>- Délégation unique du personnel (DUP)</li> </ul>	considération les besoins des entreprises et des salariés ? (thème 5)
S 3.2.1 Le recrutement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cadre juridique de l'embauche</li> <li>- Processus de recrutement</li> <li>- Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comment le droit prend-il en considération les besoins des entreprises et des salariés ? (thème 5)</li> <li>- Quel est l'impact des mutations du travail sur l'emploi et les conditions de travail ? (thème 5)</li> </ul>
S 3.2.3 La formation	- Cadre juridique de la formation	- Comment le droit prend-il en considération les besoins des entreprises et des salariés ? (thème 5)
S 3.2.4 L'évaluation	- Cadre juridique de l'évaluation	- Quel est l'impact des mutations du travail sur l'emploi et les conditions de travail ? (thème 5)
S 5.7. La gestion des conflits	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dialogue social</li> <li>- Types de conflits</li> </ul>	- Comment le droit prend-il en considération les besoins des entreprises et des salariés ? (thème 5)

<b>Bloc de compétences 4 : soutenir le fonctionnement et le développement de la PME</b>		
<b>Savoirs</b>	<b>Notions</b>	<b>Lien avec les questions du programme du tronc commun CEJM</b>
	Le fonctionnement et le développement de la PME Les choix stratégiques	Comment le diagnostic éclaire-t-il les choix stratégiques de l'entreprise ? (thème 6) Quels sont les choix stratégiques opérés par l'entreprise ? (thème 6)
S 4.1.1 Le système d'information et sa représentation	- Composantes du système d'information	- Quelle est l'incidence du numérique sur le management ? (thème 4)
S 4.1.2 Les bases de données	- Droit de l'information (collecte et traitement des données nominatives, protection de l'information)	- Dans quelle mesure le droit répond-il aux questions posées par le développement du numérique ? (thème 4)
S 4.1.3 La gestion de l'archivage des documents	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Droit en matière de conservation et d'archivage</li> <li>- Preuve électronique</li> </ul>	- Dans quelle mesure le droit répond-il aux questions posées par le développement du numérique ? (thème 4)
S 4.2.3 La gestion du temps	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réglementation sur le temps de travail</li> <li>- Aménagement du temps de travail</li> </ul>	- Comment le droit prend-il en considération les besoins des entreprises et des salariés ? (thème 5)

S 4.3.1 Le marché de l'entreprise	- Veille technologique, juridique, commerciale	- Comment l'entreprise intègre-t-elle la connaissance de son environnement dans sa prise de décision ? (thème 2)
S 4.3.2 La stratégie commerciale et sa mise en œuvre	- Stratégie générale, préalable à la stratégie commerciale	- Quels sont les choix stratégiques opérés par l'entreprise ? (thème 6)
S 4.4.4 La communication digitale	- L'identité numérique de la PME	- Dans quelle mesure le droit répond-il aux questions posées par le développement du numérique ? (thème 4)
S 4.5.1 La performance	- Indicateurs de performance	- De quelle manière l'entreprise s'inscrit-elle dans son environnement ? (thème 1)
S 4.6.1 L'analyse financière de l'entreprise	- Bilan, compte de résultats - Les différents cycles	- Quel financement pour l'entreprise ? (thème 3)
S 4.6.3 Les modes de financement des investissements	- Augmentations de capital - Emprunts indivis - Crédit-bail mobilier	- Quel financement pour l'entreprise ? (thème 3)